

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **jeudi 10 juin 2021**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 10h00 à 11h40 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général de la direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Christophe Jasson, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginiac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Valérie Diop, professeur des écoles, école élémentaire d'Objat.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Madame Corinne Falguières, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain ;

- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental, DSDEN 19 ;
- Madame Stéphanie Simbert, conseillère RH de proximité, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19 ;
- Madame Catherine Sinoir, infirmière conseillère technique – service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN19 ;
- Madame le Docteur Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Geneviève Barand-Lissajoux, assistante de prévention, circonscription Tulle – Vézère ASH ;
- Madame Anne Bouillaguet, conseillère technique de service social, DSDEN 19.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des PV du 25 janvier 2021, du 16 mars 2021, du 30 mars 2021 et du 11 mai 2021
 - Point sanitaire
-
- Rupture conventionnelle et démission
 - Bilan des faits établissements
 - État des lieux des situations de harcèlement
 - Plan de prévention
 - Plan d'action relatif à l'outil de pilotage SST
 - Groupe de travail document et visite.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le secrétaire général souhaite excuser l'absence de Monsieur le directeur académique.

I. Déclaration liminaire de l'UNSA Education (ci-joint au procès-verbal)

Monsieur Duniau fait lecture d'une déclaration liminaire concernant les résultats de leur enquête annuelle.

Monsieur Jasson constate que les collègues aiment leur métier.

Suite à la conférence du Grenelle de l'éducation du mercredi 26 mai 2021, une feuille de route RH va être déployée dans l'académie à partir de la rentrée scolaire 2021 et permettra de répondre à certaines préoccupations des collègues.

II. Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 25 janvier 2021 (Point Covid), du 16 mars 2021 (Point Covid), du 30 mars 2021 (Ordinaire) et du 11 mai 2021 (Point Covid) (ci-joint au procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux, Monsieur le secrétaire général les soumet au vote. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III. Point sanitaire

A ce jour, le taux d'incidence est inférieur à celui enregistré au niveau national.

➤ Les fermetures de classes

La règle s'applique dès l'apparition d'un cas positif en classe.

Depuis le retour des vacances de Pâques : 80 classes fermées, 1 800 élèves placés à l'isolement (une moyenne hebdomadaire d'environ 10 à 12 classes fermées). La répartition géographique concerne les secteurs urbains, particulièrement le secteur de Brive qui enregistre des classes fermées liées à la densité de la population.

➤ Les clusters

Un cluster dans une situation intrafamiliale a impacté la semaine dernière plusieurs établissements suite à un mariage (8 classes et touchant 4 ou 5 établissements dispersés sur le territoire).

Un second cluster apparu la semaine dernière dans une manifestation sportive (échange de bouteilles d'eau et de sucettes).

➤ Les tests salivaires

La politique adoptée est d'opérer les tests salivaires dans les écoles dans lesquelles une fermeture de classes s'est opérée.

Depuis la rentrée des vacances de Pâques, plus de 5 000 tests ont été proposés, 4 000 tests ont été réalisés (un taux de participation de 79 % sur le 1^{er} et 2nd degré). Ces tests ont permis de détecter 9 cas positifs.

➤ Bilan sur la semaine dernière

Nous avons enregistré 1 cas positif supplémentaire lié au cluster. La variation est d'une trentaine de cas pour cette semaine (400 élèves en isolement, 15 classes fermées). On note un transfert des cas positifs du primaire vers le secondaire, notamment dans les collèges.

La campagne de dépistage salivaire continue dans le 1^{er} degré (256 tests réalisés la semaine dernière, 4 cas positifs) ; dans le 2nd degré, 195 tests, pas de cas positif.

➤ Les autotests dans les lycées

436 tests réalisés la semaine dernière, aucun cas positif. Le taux d'adhésion est assez limité.

Les premières boîtes d'autotests ont été reçues début du mois de mai 2021. Une deuxième livraison fin mai 2021 n'a pas permis de couvrir l'ensemble du territoire (manquement au niveau du transport, cartons égarés).

On constate un tassement des contaminations. L'apparition des cas est liée aux cas de contamination intrafamilial. La livraison des autotests se fait dans les établissements pour le 2nd degré. Pour le 1^{er} degré, les directeurs d'école vont chercher en circonscription ou c'est le chauffeur qui se déplace en fonction des circonscriptions et des écoles.

➤ Climat scolaire

Dans les écoles, il y a des tensions suite au port du masque et au non brassage des élèves (des situations de conflits importants et parfois des situations de harcèlement nous sont relayées par les parents).

IV. Rupture conventionnelle et démission

Madame Simbert expose le bilan d'accompagnement et de conseil auprès des agents pour l'année scolaire 2020-2021 (ci-joint le diaporama au procès-verbal).

Pour faire une demande de rupture conventionnelle, l'agent ne doit pas avoir atteint l'âge permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein. A ce jour, compte tenu du fait que les agents peuvent réitérer leur demande autant de fois qu'ils le souhaitent, la plupart ne souhaitant pas la démission vont la représenter.

En 2020, on enregistre 18 démissions d'agents en période d'essai.

V. Bilan des faits établissements

La synthèse sera présentée dans les jours à venir par les établissements (ce n'est pas une explosion de chiffres). Dès la remontée, les faits établissements sont partagés dans la prise en charge entre Mme Bouillaguet (pour le volet social et protection des élèves) et M. Lissac (pour le volet accompagnement des inspecteurs de l'éducation nationale et la protection des personnels).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une équipe pédopsychiatrique de l'hôpital de Brive se déplace en milieu scolaire pour certaines situations, oriente et prend en compte la situation de certains élèves qui posent problèmes du fait d'un handicap de toutes formes d'atteintes médicales. Cette équipe intervient lorsqu'il y a un cas ou un fait signalé. Mme Bouillaguet fait en sorte de les contacter après avoir échangé avec les inspecteurs de l'éducation nationale et observé la situation. Lorsque cette équipe se déplace, cela concerne des élèves qui nécessitent une observation en milieu scolaire par des spécialistes ou professionnels, celle-ci permet d'orienter les élèves vers des systèmes spécialisés (parfois avec l'intervention du juge pour enfant).

VI. Plan de prévention

Messieurs Faugeras et Leclerc feront parvenir un rapport du plan d'action du programme annuel de prévention suivi d'une synthèse d'un tableau récapitulatif du suivi des actions pour le CHSCT académique du 1^{er} juillet 2021. Les grands axes et les travaux sont en cours. Les axes sont quasi similaires au programme annuel de prévention académique et à ceux des trois départements.

➤ Le plan académique de prévention (PAP)

Le plan académique de prévention doit être fait tous les ans. Cette année, le PAP n'a pas été adopté en CHSCT académique mais ça n'empêche pas de travailler sur les actions.

Le point qui pose problème est l'analyse des traitements des questions d'égalité. L'administration attend la transmission du plan d'action ministériel pour mettre en place des actions concrètes.

➤ Le document unique

Monsieur Faugeras a accompagné 15 établissements en visioconférence pour la réalisation du document unique (entretien individuel avec les chefs d'établissement et les gestionnaires pour la mise en place de démarches avec une proposition d'outil pour chacun).

➤ Les registres santé et sécurité au travail

La mise en place d'un registre dématérialisé sera à disposition de tous les agents des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) sur le modèle de l'académie de Poitiers. Le service informatique du rectorat de Limoges prendra l'attache de la Direction des systèmes d'information (DSI) de Poitiers pour récupérer l'application et Monsieur Faugeras celle du conseiller de prévention pour les modalités de déploiement et de communication envers toutes les personnes qui sont concernées.

L'idée est de récupérer l'application, de regarder le fonctionnement et de travailler sur le déploiement dès le début de l'année prochaine. Les membres du CHSCT seront associés au déploiement de l'application.

La dématérialisation des fiches SST sera académique et elle sera déployée dans les 3 départements.

➤ Le recrutement d'une psychologue de travail

L'académie de Limoges a recruté Madame Eva Brissaud, psychologue de travail, pour renforcer le pilotage et pour l'organisation en matière de sécurité au travail. Elle est arrivée le 1^{er} juin 2021.

➤ La surveillance médicale

La surveillance médicale sera renforcée en priorité pour les agents les plus exposés (poussières de bois, amiante, particules cancérigènes).

➤ Les conditions de travail en SEGPA

L'IA-IPR a sollicité Monsieur Leclerc pour faire un état des lieux sur les SEGPA. Une réunion aura lieu fin juin 2021 pour travailler sur les conditions de travail et mettre en place une action de formation pour les SEGPA de l'académie.

➤ La prévention des troubles musculo-squelettiques en maternelle

Le projet est de travailler sur une équipe de recherche avec une réflexion sur les troubles musculo-squelettiques en maternelle. Ce projet se fera en partenariat avec la MGEN. L'idée est d'identifier une équipe ressource au niveau académique et de la déployer sur les 3 départements en y associant les assistants de conseillers de prévention et les enseignants. L'objectif est un déploiement au cours de l'année prochaine.

➤ L'enquête annuelle amiante

L'enquête amiante va être lancée comme chaque année auprès des personnels nés entre 1955 et 1961 afin d'évaluer s'ils ont été exposés au cours de leur carrière aux fibres d'amiante et s'ils doivent faire l'objet d'un suivi médical spécifique.

VII. Plan d'action relatif à l'outil de pilotage SST

(ci-joint au procès-verbal les documents « Santé sécurité au travail – Sûreté des espaces scolaires – 1^{er} degré » et « Plan d'action relatif à l'outil de pilotage SST et SES du 1^{er} degré »)

100 % de retours sur l'académie. L'état des lieux complet était attendu depuis plus de 2 ans.

Les assistants de prévention ont accompagné les directeurs et directrices d'école pour remplir l'outil. Les nouveaux directeurs sont formés systématiquement chaque année. Cela fait partie du plan d'action : accompagner les écoles dont le registre obligatoire n'a pas été mis en place et améliorer les choses. Si on arrive à dématérialiser le registre SST, chaque école aura accès directement via intranet ou Arena et aura déjà son lien pour remplir le registre.

➤ Le registre SST

A ce jour, pour le département de la Corrèze, nous sommes à 99 % des exercices réalisés dans le 1^{er} degré :

- 88 % pour les exercices majeurs
- 96 % pour les exercices PPMS alertes attentats
- 94 % pour les exercices PPMS risques majeurs.

La situation est très favorable.

Pour les écoles et les établissements du 2nd degré en retard, qui ont rencontrés des difficultés et qui n'ont pas pu réaliser leurs exercices dans les délais, se sont engagés à réaliser leurs exercices attentats intrusions pour la fin juin 2021.

Il est envisagé de mettre en place pour les directeurs, les directrices et les chefs d'établissements des temps pour répondre à leurs questions.

Les collectivités s'emparent du dossier et nous accompagnent de plus en plus.

➤ Le plan d'action

Le plan d'action est d'accompagner là où il y a des points bloquants et qui n'ont pu être mis en œuvre (accompagnement au cas par cas suivant les différentes thématiques).

15 actions prioritaires à mener sur :

- l'hygiène et les équipements sanitaires
- le placement des ERP par rapport aux risques d'incendie
- l'amiante
- le radon
- le plomb hydrique
- tout ce qui est vérification installation électrique et installation de secours de chauffage
- installation sportives et jeux de cour.

Il faudra travailler avec les mairies au cas par cas notamment selon l'absence des contrôles et des diagnostics obligatoires. Depuis les 5 dernières années, il y a eu une nette amélioration suite aux courriers envoyés à l'ensemble des mairies par le recteur et la rectrice en 2015 et 2018. Il y a une forte augmentation des diagnostics dans les écoles.

La préfète de la Corrèze a proposé son soutien si toutefois nous rencontrons des difficultés avec certains élus résistants.

➤ Les exercices incendies

Les formations à la manipulation des extincteurs sont faites soit par :

- des pompiers volontaires
- les collectivités (dans leur contrat de maintenances des manipulations des extincteurs, le prestataire à la possibilité de faire une petite formation aux enseignants et directeurs d'école qui le souhaitent)
- des personnes volontaires (formateurs).

Pour que tous les collègues soient formés à l'utilisation des extincteurs, le projet est d'associer les élèves qui sont en formation sécurité dans les lycées.

➤ Le recyclage PSC1

Un rendez-vous est pris avec l'infirmière conseillère technique du rectorat pour lui exposer l'état des lieux et mettre en place le recyclage.

La FSU demande que ce soit une priorité. En Corrèze, il y a des formateurs et du matériel disponible pour que les collègues puissent bénéficier d'un recyclage.

➤ Le bac à sable dans la cour des écoles

Il est autorisé mais il faut qu'il soit protégé quand il n'y a pas d'utilisation (mettre une bâche pour éviter que les animaux fassent leurs besoins quand l'école est fermée).

Il y a toute une réglementation sur la taille du sable, le nombre de fois qu'il doit être changé. C'est assez contraignant pour une mairie.

VIII. Groupe de travail document et visite

Un groupe de travail va être mis en place en septembre 2021 pour mettre à jour le document utilisé lors des visites d'établissement. Il sera plus centré sur les conditions de travail des personnels et des utilisateurs de l'école scolaire.

Les personnes convoquées au groupe de travail :

- pour les organisations syndicales : Monsieur Champetier, Madame Agnoux, Monsieur Duniau et Madame Bucquet
- pour l'administration : Madame Fulminet, Madame Simbert, Mme Wayak Pambé, Monsieur Leclerc et Monsieur Faugeras.

IX. Fiche SST reçu le mercredi 9 juin 2021

Monsieur Jasson s'est rapproché de l'enseignante directrice d'école pour avoir son ressenti et son état d'esprit (situation rassurante). Elle a pleinement conscience des difficultés dans laquelle elle est et qu'elle assume depuis le mois de septembre 2020. Pour éviter de se mettre en danger ainsi que celle de l'élève, elle s'est mise un petit peu à l'écart.

Elle a le soutien de l'institution, Madame Bouillaguet gère le dossier de l'élève et Madame l'inspectrice de l'éducation nationale accompagne l'enseignante.

Il y a eu des réunions et des échanges avec la famille. La maman fait un déni sur les difficultés, y compris face au juge.

La difficulté que nous rencontrons, c'est la protection de la collègue et la protection de l'enfant en lui-même (il se met chaque jour en danger avec des manifestations de violences physiques et verbales ainsi que quelques attitudes parfois dérangeantes pour l'entourage).

Monsieur Jasson a sollicité l'ensemble des collègues sur ce dossier pour trouver des pistes de solutions. Il attend un retour de Madame Lavergne.

L'administration reviendra vers les membres du CHSCT dès qu'une solution pourra être trouvée.

La séance est levée à 11h40.

Fait à Tulle, le 7 juillet 2021

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Christophe JASSON

Le secrétaire du CHSCT-SD 19



Romain CHAMPETIER

